

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Territoire De Luneville
A Baccarat

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de Membres				
Membres en exercice	Présents	Votants		
79	56	56		
		+ 14 pouvoirs		

Date de convocation 24 janvier 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Salon des Halles - Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

<u>Présents</u>: Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.

Absents: Thierry BIET, Stéphane DECUGIS, Virginie GENOT, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Marie LARDIN, Laurent KUREK, Michel JACQUOT, Christine THOMAS.

Représentés: Didier COLIN à Christian GEX, Sabine TIHA à Yvette COUDRAY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Murielle GRIFFOUL à Dominique ROBERT, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Jonathan HAUVILLER, Pierre-Jean COURBEY à Benoît TALLOT, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Colette MANSUY à Ludovic CHAUMET, Catherine PAILLARD à Frédéric BREGEARD, Jean-Luc DEMANGE à Alain FORTIER, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Ludivine GEANT à Bruno MINUTIELLO, Jacques PISTER à Hervé BERTRAND.

Monsieur Frédéric BREGEARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet: TOURISME - Modification du contrat de location des mobil-homes

Rapporteur : Jacques LAMBLIN N° de délibération : 2025_015

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
56	14	70	0	0	0

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est propriétaire du Camping des Bosquets composé de 21 emplacements pour camping-cars, 14 emplacements pour tentes et caravanes et 4 mobil-homes.

Depuis août 2023, les emplacements camping-cars et tentes-caravanes sont gérés par le prestataire Camping-Car Park ; seuls les 4 mobil-homes demeurent en régie de la collectivité.

Le contrat de location régissant leur usage, son règlement et ses pièces annexes nécessitent des modifications liées :

- Au renforcement des conditions d'annulation d'un séjour,
- A l'information légale relative aux voies de recours en cas de litige.

Par ailleurs, afin d'éviter de présenter au vote chaque année un nouveau contrat uniquement pour y inscrire l'évolution, il est proposé à l'assemblée que les mises à jour suivantes soient autorisées tacitement :

- des tarifs, du montant de la caution, de la valeur des matériels de l'inventaire et du montant de la taxe de séjour, votés chaque année,
- de la période d'ouverture à la location, qui débute systématiquement par un samedi matin mi-avril et se termine par un vendredi soir mi-octobre.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Valide la modification du contrat de location des mobil-homes du Camping des Bosquets, ainsi que de son règlement et de ses pièces annexes;
- Autorise le Président à signer le contrat de location des mobil-homes du Camping des Bosquets, tel que modifié;
- Autorise toute mise à jour ultérieure du contrat de location des mobil-homes du Camping des Bosquets, dans la limite où elle ne concerne que la mention des tarifs, du montant de la caution, des valeurs des matériels de l'inventaire et du montant de la taxe de séjour, ainsi que des actes correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Bruno MINUTIELLO, Président

Bruno MINUTIELLO

2025.01.31 14:00:50 +0100 Ref:8080646-12131796-1-D Signature numérique le Président

Bruno MINUTIELLO

COMMUNES du TERRITOIRE de Luwille à Baccarat

CAMPING DES BOSQUETS

Chemin de la Ménagerie 54300 LUNEVILLE

Tél. 03 83 73 37 58 - 03.83.74.05.00 E-mail : camping@delunevilleabaccarat.fr Siret : 200 070 324 00013

CONTRAT DE LOCATION MOBIL-HOME 6 PERSONNES

Entre

La Communauté de Comm	unes du Territoire de	e Lunéville à Baccarat,	, gestionnaire du CAMF	PING DES BOSQUETS
représentée par Monsieur E	Bruno MINUTIELLO	, Président, conformém	nent à la délibération n°	du

F	ŧ
_	

Nom		Prénom	
Adresse			
Code Postal	Ville	Pays	
Téléphone	Mail		
Immatriculation du véhicu	le utilisé lors du séjour :		

Attention : Un seul véhicule est autorisé sur site pour chaque mobil-home occupé. Si second véhicule, il devra être stationné sur les emplacements matérialisés à l'extérieur du camping.

Pièce d'identité en cours de validité et attestation d'assurance responsabilité civile de moins de 3 mois au nom du loueur sont obligatoires.

1 - Occupants du logement

Le nombre de personnes occupant un logement ne peut excéder la capacité maximum autorisée de 6 personnes.

NOM	Prénom	Age au jour de l'entrée en location

2 - Tarifs et périodes de location

Les tarifs mentionnés sont applicables pour l'année en cours ; ils sont révisables au 1er janvier de chaque année.

TARIFS 20	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	ост.
Location semaine (samedi à samedi)	235€	270€	458 €	470 €	470 €	270€	235€
Week-end (vendredi soir à dimanche soir)	49€	58€	79€	79€	79€	58€	49€
Nuitée (minimum 2, hors samedi-dimanche)	146 €	180 €	215€	238 €	238 €	180€	149€
Forfait ménage facultatif				38€			

Tarifs applicables en vertu de la délibération 2024-199 du 31 octobre 2024 - TVA non applicable, article 293 B du CGI

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 31/01/2025 à 14h20 Réference de l'AR : 054-200070324-20250130-2025_015-DE Publié le 31/01/2025 ; Rendu exécutoire le 31/01/2025

Le tarif comprend la location de l'hébergement sur une période donnée et la fourniture des fluides (eau, gaz, électricité). Le tarif ne comprend pas d'assurance annulation ou interruption.

Le montant de la taxe de séjour pour l'année 2025 s'élève à 0,22 € par nuit et par personne de 18 ans et + au jour de l'entrée en location (cf. article 4.4). Ce montant est révisable au 1^{er} janvier de chaque année.

Horaires d'arrivée :

Basse saison	Du 19 avril au 15 juin 2025		10h-11h30 et 16h-17h
	et du 15 septembre au 10 octobre 2025	Mercredi à	
Haute saison	du 16 juin au 14 septembre 2025	lundi	10h-11h30 et 16h-17h30

Horaires de départ :

Le départ a lieu au plus tard à 11h, sauf forfait week-end départ à 17h.

3 - Location demandée du	/	⁷ 20 a	ıu/	'/	20
--------------------------	---	-------------------	-----	----	----

	Nombre	Tarif unitaire	Total
Location semaine (samedi à samedi)		€	€
Week-end (vendredi soir à dimanche soir)		€	€
Nuitée (minimum 2, hors WE)		€	€
Forfait ménage fin de séjour (facultatif)		38 €	€
Total du règlement			€
Arrhes (30 % du total hors taxe de séjour)			€

Paiement par chèque à l'ordre de Régie recettes Camping

Ou virement sur IBAN FR76 1007 1540 0000 0020 1363 375

Tout paiement par virement doit être accompagné d'un mail de confirmation à camping@delunevilleabaccarat.fr

Un chèque de caution d'un montant de 240 € vous sera demandé à votre arrivée (cf. article 4.4).

4 - Conditions générales de location d'un mobil-home

4.1 - Réservation

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location dûment complété et signé, accompagné de :

- Un versement d'arrhes d'un montant de 30% du total de la location hors taxe de séjour
- Une copie recto-verso de la pièce d'identité du locataire, en cours de validité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de moins de 3 mois au nom du locataire

Ce contrat <u>doit être retourné par courrier</u> à l'adresse CCTLB – Location Camping – 11 avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE.

La réservation devient définitive dès lors qu'elle a fait l'objet d'un retour signé des deux parties. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins doit être signalée et ne sera effective qu'après accord de la CCTLB. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises par la CCTLB.

A noter que les mineurs non accompagnés par leurs parents ou un responsable majeur ne seront pas admis.

4.2 - Capacité d'accueil par hébergement et véhicules.

Les mobil-homes du Camping des Bosquets sont équipés pour un accueil de 6 personnes maximum. Pour des questions de sécurité et d'assurance, le nombre de personne résidant dans le logement ne pourra être supérieur à cette capacité. Les bébés et enfants sont considérés comme des occupants à part entière. Aucune tente ou tout autre moyen d'hébergement ne pourra être installé dans la zone jouxtant le mobil-home.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 31/01/2025 à 14h20 Réference de l'AR : 054-200070324-20250130-2025_015-DE Publié le 31/01/2025 ; Rendu exécutoire le 31/01/2025

La CCTLB se réserve le droit de refuser tout groupe se présentant avec un nombre d'occupants supérieur à la capacité d'hébergement.

De même, un seul véhicule doit stationner sur l'emplacement imparti à chaque mobil-home. Tout autre véhicule devra être stationné à l'extérieur du camping, sur les emplacements matérialisés.

4.3 - Modalités de paiement

4.3.1 - Les arrhes

Le paiement des arrhes lors de la réservation peut se faire soit par envoi d'un chèque bancaire à l'ordre de « **Régie recettes Camping** », soit par virement auprès du Camping des Bosquets sur l'IBAN FR76 1007 1540 0000 0020 1363 375.

Tout versement par virement doit être accompagné d'un mail de confirmation envoyé à l'adresse suivante : camping@delunevilleabaccarat.fr

4.3.2 - Le solde

Le solde de la location est à régler lors de votre arrivée, ainsi que la taxe de séjour, par espèces, chèque, chèques vacances ou carte bancaire.

Si la réservation est effectuée moins de 15 jours calendaires avant votre venue, le solde doit être réglé en totalité dans les plus brefs délais ou à défaut le jour de votre arrivée.

4.4 - Caution

Un chèque de caution est demandé au locataire lors de son arrivée ; le montant est susceptible d'évoluer au 1^{er} janvier de chaque année. Ce chèque sera retourné par courrier au client sous huitaine après vérification complète du mobil-home et restitution du badge d'accès au Camping.

La CCTLB se réserve le droit de conserver tout ou une partie de la caution en cas de manquement à la bonne tenue du mobilhome, au respect de l'hygiène et/ou du matériel loué. Le chèque sera alors encaissé et vous serez remboursé de la différence par virement sur présentation d'un RIB.

Dans le cas où les dégradations constatées constitueraient un préjudice supérieur au montant de la caution, votre assureur responsabilité civile sera saisi par la CCTLB pour prise en charge.

4.5 - Etat des lieux d'entrée et sortie

Une fiche d'état des lieux préremplie vous sera transmise à votre arrivée ; elle sera à renseigner, contrôler, signer et retourner à la réception du camping au plus tard sous 24h.

Lors de votre départ, l'état des lieux de sortie sera effectué en compagnie de l'agent d'accueil du camping ou d'un représentant de la CCTLB. Il vous sera demandé de fixer au préalable le jour et l'heure de cette sortie avec cette personne.

4.6 - Ménage

L'entretien du mobil-home est à la charge du locataire pendant la durée de son séjour.

Un forfait ménage de fin de séjour vous est proposé (cf. montant article 3). Celui-ci <u>n'inclut pas</u> le nettoyage de la vaisselle, de l'intérieur du réfrigérateur qui doit également être dégivré, ni de l'électroménager.

Si vous ne souhaitez pas ce forfait ménage, le mobil-home doit être rendu en parfait état de propreté. À défaut, le chèque de caution sera encaissé et la différence entre son montant et la retenue vous sera remboursée par virement (cf. article 4.4).

4.7 - Matériel fourni

Le matériel loué avec le mobil-home (mobilier, électroménager, vaisselle, etc.) est en bon état de fonctionnement et de propreté.

Une fiche listant la totalité des matériels présents dans le logement vous sera fournie pour les états des lieux.

Les logements ne proposent pas : Télévision - Linge de toilette - Chaise haute pour bébé - Linge de lit, hors couettes et oreillers - Sèche-cheveux - Lit-parapluie.

4.8 - Dommages

Les équipements et installations doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire.

Toute dégradation ou destruction des locaux d'hébergement et de leurs contenus engage la responsabilité du locataire qui devra en répondre par retenue partielle ou totale de la caution (cf. article 4.4), saisie de son assureur responsabilité civile (cf. article 4.4) ou de la juridiction compétente (cf. article 6).

4.9 - Animaux

Les animaux sont autorisés à l'intérieur des mobil-homes, sous la responsabilité de leur propriétaire. Ils ne doivent cependant pas accéder aux chambres.

Les déjections canines doivent être ramassées et déposées dans les containers gris à l'entrée du camping ; des sacs à déjections sont tenus à votre disposition au chalet d'accueil.

Les chiens doivent être maintenus en laisse et ceux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent être muselés. Les propriétaires doivent s'assurer d'avoir avec eux le carnet de santé de l'animal si un contrôle devait se faire.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 31/01/2025 à 14h20 Réference de l'AR : 054-200070324-20250130-2025_015-DE Publié le 31/01/2025 ; Rendu exécutoire le 31/01/2025

4.-10 - Arrivée retardée ou départ anticipé

Toute arrivée tardive doit être signalée par téléphone auprès du Camping des Bosquets afin que l'agent d'accueil puisse prendre les dispositions nécessaires.

Tout retard non signalé de plus de 4 (quatre) heures annule votre réservation, sans remboursement des arrhes.

Aucun remboursement, ni réduction ne seront effectués dans le cadre d'un départ anticipé.

4.11 - Modification des dates de séjour

Il est possible de modifier les dates de votre séjour, sous réserve des disponibilités, et ce jusqu'à 15 jours calendaires avant la date prévue de votre arrivée.

4.12 - Annulation de séjour

Toute annulation après validation de la location par retour du contrat signé des deux parties doit être notifiée à la CCTLB par courrier ou mail.

- Si votre annulation est actée jusqu'à 15 jours calendaires avant la date prévue de votre arrivée, les arrhes versées vous seront intégralement remboursées.
- Si votre annulation est actée moins de 15 jours calendaires avant la date prévue de votre arrivée, les arrhes versées resteront acquises par la collectivité.
- Si l'annulation est du fait de la CCTLB (cas de forces majeures, catastrophes naturelles, pandémie...), les arrhes versées vous seront intégralement remboursées.

5 - Règlement intérieur

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping affiché à l'entrée du camping, dans le chalet d'accueil ainsi que dans les mobil-homes.

Extrait du règlement intérieur

La circulation à l'intérieur du Camping des Bosquets est limitée à 10 km/h.

Il est demandé aux usagers du camping d'éviter les bruits et claquements de portières entre 22h et 7h.

Les appareils sonores, bruits et discussions doivent être modérés et réglés en conséquence pendant cette période.

Les feux ouverts sont rigoureusement interdits (bois, charbon...). Les réchauds, barbecues et planchas à gaz doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

6 - Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Sauf impossibilité juridique ou urgence, les parties recourront en cas d'épuisement des voies internes de conciliation, à la mission de conciliation prévue par l'article L. 211-4 du Code de justice administrative.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application du présent contrat de location devra être porté devant la juridiction du Tribunal Administratif de Nancy.

□ la déalara quair pris connaissance des conditions générales de location el après et m'engage à en reconstar les

Fait à	Le	
Le locataire, Bon pour accord		La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat
		Le Président,
		Bruno MINUTIELLO
007		à retourner par courrier à : nue de la Libération 54300 LUNEVILLE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 31/01/2025 à 14h20
Réference de l'AR: 054-200070324-20250130-2025_015-DE
Publié le 31/01/2025 Rendu Téxécutoire le 31/01/2025

FICHE D'INVENTAIRE

Inventaire à contrôler à votre arrivée et à déposer à l'agent d'accueil dans un délai de 24h. Passé ce délai, aucune réclamatation ne saurait être admise.

COMMUNES du TERRITOIRE de	^					ı a	ose de delai, i	aucurie reciai	natation ne	Sauran ene auriise.				
Luniville à Baccarat			Arrivée				R	emarque		Dépar	Remarque			
			Nom							_				
Camping des E	Boso	juets	Date d'arriv	vée										
			Date de dé	part										
MH N°					Très propre Propre		e	ignature		Signature locataire		Signature a	ecueil	
1011111		Etat de propreté à votre arrivée			Oignature					orginature accueri				
				Peu propre Sale Sale		I								
Туре	ок	Manquant arrivée	Manquant départ	Prix unitaire	Туре	ок	Manquant arrivée	Manquant départ	Prix unitaire	Туре	ок	Manquant arrivée	Manquant départ	Prix unitaire
	VA	SSELLE			3 coquetiers				1,10€	1 réfrigérateur				170,00€
8 assiettes plates				1,10 €	1 carafe				3,30 €	1 plaque gaz 4 feux				170,00€
8 assiettes creuses				1,10€	1 petit saladier				4,40 €	PE	TIT	MOBILIER		
8 assiettes à dessert				1,10€	1 grand saladier				6,60€	2 chaises pliantes bois				22,00€
8 fourchettes				0,70€	1 plat inox				6,60 €	1 table pliante d'intérieur				VR*
8 couteaux				1,70 €	1 plat creux				7,65 €	1 table pliante d'extérieur				177,00€
8 cuillères à café				0,45€	1 petit plat de service				VR*	4 chaises de jardin				22,00€
8 cuillères à soupe				0,70€	1 grand plat de service				VR*	1 séchoir à linge				27,00 €
1 louche				2,20 €	1 beurrier				3,30 €	1 parasol				33,00 €
1 écumoir				2,20€	1 gobelet mesureur				3,30 €	1 pied de parasol fonte				30,00€
1 spatule silicone				2,20€	1 petite casserole				14,00 €		CHA	MBRES		
1 spatule bois				1,70 €	1 casserole moyenne				14,00 €	2 couettes synth. 1 pers.				48,00€
1 cuillère en bois				1,10 €	1 grande casserole				16,00€	2 couettes synth. 2 pers.				78,00€
1 grande cuillère				2,20€	1 grand couvercle				5,50 €	6 oreillers synthétiques				12,00€
2 couverts à salade				4,40 €	1 petit couvercle				4,40 €	2 couvertures polaire 1 pers				35,00€
1 couteau à pain				8,70€	1 faitout				22,00€	2 couvertures polaire 2 pers				44,00€
1 couteau à viande				11,00€	1 plat à four				17,00€	MATE	RIEL	DE MENAC	E	
1 fourchette à viande				3,30 €	1 poêle				22,00€	1 cuvette plastique				4,40 €
1 économe				3,80 €	1 essoreuse à salade				11,00€	1 seau plastique				3,30 €
1 couteau office				4,40 €	1 passoire				VR*	1 pelle et 1 balayette				3,30 €
1 ouvre-boîte				2,20€	1 plateau de service				11,00€	1 balai				5,50€
1 clef à sardines				2,20€	1 dessous de plat				2,20 €	1 balai brosse				5,50€
1 tire-bouchon				2,20€	1 planche à découper				3,30 €	1 poubelle				16,60 €
1 râpe à fromage plate				3,30 €	1 range-couverts				3,30 €	1 serpillière				3,30 €
6 grands verres				2,20€	1 cendrier				2,20 €	1 brosse-wc + récipient				4,40 €
6 verres moyens				1,10€	ELE	CTF	ROMENAGE	₹		1 manche à balai				2,80 €
6 bols				2,20 €	1 cafetière à filtre				27,50€	cintre				2,20 €
6 tasses				2,20 €	1 micro-ondes				77,00€					
6 sous-tasses				VR*	1 bouilloire				VR*	* VR : valeur de remplaceme	ent			



Camping des Bosquets

Chemin de la Ménagerie 54300 LUNEVILLE

Informations générales et description

ADMINISTRATIF

Localisation

Camping des Bosquets - Chemin de la Ménagerie – 54300 LUNEVILLE Coordonnées GPS : 48.596654687251764, 6.498872065227422

Contact

Courriel camping@delunevilleabaccarat.fr

Téléphone 03.83.73.37.58 - du 19 avril au 10 octobre 2025

03.83.74.05.00 - du 13 octobre 2025 au 17 avril 2026 - standard

C.C.T.L.B.

Site internet http://www.delunevilleabaccarat.fr/camping_et_airs_de_camping_car.html

Coordonnées postales

C.C.T.L.B. – Camping des Bosquets – 11 avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE

SIRET: 200 070 324 00013 - C.C. du Territoire de Lunéville à Baccarat

Classement: non classé

INFORMATIONS PRATIQUES

Cadre verdoyant et arboré situé en cœur de ville, longeant le parc du Château de Lunéville.

Caractéristiques locales remarquables

Château de Lunéville et son parc : jouxtant le camping https://chateauluneville.meurthe-et-moselle.fr/

Maison du Tourisme : 750 m - 9 mn à pied https://www.tourisme-lunevillois.com/ Centre aqualudique Aqualun' : 650 m - 8 mn à pied https://www.aqualun.fr/

Cinéma Cinélun: 1 km - 12 mn à pied https://cinelun.fr/

Centre équestre La Galopade (*balade à cheval*) : 3,2 km - 5 mn en voiture https://luneville-galopade.ffe.com/

Espace Chaubet - Léomont (site Première Guerre Mondiale): 3,7 km - 6 mn en voiture http://www.delunevilleabaccarat.fr/espace museal chaubet site de memoire.html

Distances depuis le camping

De la rivière la plus proche : 230m. – 3 mn à pied

Du magasin d'alimentation le plus proche : 500 m – 7 mn à pied

Du centre-ville : 900 m. - 14 mn à pied

De la gare SNCF et de la gare routière : 1,3 km - 19 mn à pied

Transports locaux

Agence LUNEO – Transdev

Gare de Lunéville – 3 rue Pierre Sémard - 0 800 60 70 62

Inconvénients de voisinage éventuels : rue passante en journée séparée par une haie.

EQUIPEMENTS COMMUNS

Lave-linge: Non Sèche-linge : Non Salle de repassage : Non Piscine: Non

Aire de jeux pour enfants : 1 jeu à ressort pour les enfants de 2 à 8 ans

<u>Autres équipements</u>:

Salle de détente avec baby-foot et bibliothèque partagée

A emprunter à l'accueil : raquettes et balles de ping-pong, raquettes et volants de

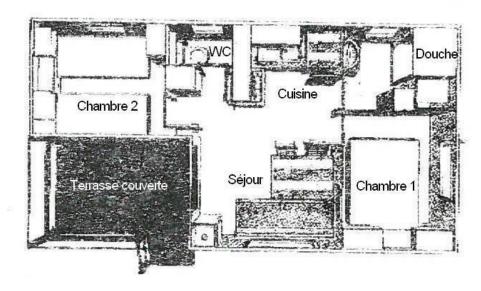
badminton

Table de ping-pong fixe et tables de pique-nique bois avec bancs

MOBIL-HOME

Le camping des Bosquets est équipé de 4 mobil-homes pour 1 à 6 personnes maximum.

Plan du logement



Mobilier et électroménager

Espace cuisine et séjour

- 1 plaque de cuisson gaz 4 feux
- 1 micro-ondes
- 1 réfrigérateur
- 1 cafetière à filtre
- 1 bouilloire
- 1 table pliante
- 1 banquette-lit
- 2 chaises bois pliantes
- 1 placard
- 1 convecteur électrique

Chambre 1

- 2 lits 1 personne
- 1 placard
- 3 caissons de rangements muraux

Chambre 2

- 1 lit 2 personnes
- 1 placard
- 3 caissons de rangements muraux

Salle-de-bains

- 1 cabine de douche
- 2 placards
- 1 lavabo
- 1 miroir

Sanitaires séparés

- 1 wc
- 1 étagère

Terrasse en bois

- 1 table pliante
- 4 chaises empilables
- 1 parasol
- 1 pied en fonte

Petits équipements

Vaisselle	3 coquetiers	1 réfrigérateur			
8 assiettes plates	1 carafe	1 plaque gaz 4 feux			
8 assiettes creuses	1 petit saladier	Petit mobilier			
8 assiettes à dessert	1 grand saladier	2 chaises pliantes bois			
8 fourchettes	1 plat inox	1 table pliante intérieur			
8 couteaux	1 plat creux	1 table pliante extérieure			
8 cuillères à café	1 petit plat de service	4 chaises de jardin			
8 cuillères à soupe	1 grand plat de service	1 séchoir à linge			
1 louche	1 beurrier	1 parasol			
1 écumoir	1 gobelet mesureur	1 pied de parasol fonte			
1 spatule silicone	1 petite casserole	Chambres			
1 spatule bois	1 casserole moyenne	2 couettes synth. 1 pers.			
1 cuillère en bois	1 grande casserole	2 couettes synth. 2 pers.			
1 grande cuillère	1 grand couvercle	6 oreillers synthétiques			
2 couverts à salade	1 petit couvercle	2 couvertures polaire 1 pers.			
1 couteau à pain	1 faitout	2 couvertures polaire 2 pers.			
1 couteau à viande	1 plat à four	Matériel de ménage			
1 fourchette à viande	1 poêle	1 cuvette plastique			
1 économe	1 essoreuse à salade	1 seau plastique			
1 couteau office	1 passoire	1 pelle et 1 balayette			
1 ouvre-boîte	1 plateau de service	1 balai			
1 clef à sardines	1 dessous de plat	1 balai brosse			
1 tire-bouchon	1 planche à découper	1 poubelle			
1 râpe à fromage plate	1 range-couverts	1 serpillière			
6 grands verres	1 cendrier	1 brosse-wc + récipient			
6 verres moyens	Electroménager	1 manche à balai			
6 bols	1 cafetière à filtre	Cintres			
6 tasses	1 bouilloire				
6 sous-tasses	1 micro-ondes				

Equipements non-fournis

- Téléviseur
- Le linge de lit et linge de toilettes
- Lit parapluie

